

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUIN 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire, a pris les décisions suivantes :

BUDGET COMMUNE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, après lecture des crédits proposés au Budget Primitif 2020 avec la reprise des reports de l'exercice précédent et en avoir délibéré, arrête le montant de ce budget équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de Fonctionnement	1 580 287.85 €
- Section d'Investissement	1 561 363.77 €

Et décide sur proposition de la commission des finances de ne pas modifier les taux d'imposition 2020 : Impôt foncier bâti 8.91 %, Impôt foncier non bâti 30.01 %.

Principaux projets prévisionnels:

PLU et AVAP : 7 050.00 € ; Travaux Maison à colombages : 543 950 € ; Travaux accessibilité : 49 275 € ; Travaux camping : 4 320 € ; Travaux voirie 2018 : 24 800 € ; Travaux voirie 2019 : 52 000 € ; Travaux Tennis : 20 000 € ; Chauffage église St André 55 000 € ; Réfection mur Goddemard 33 000 € ; Réfection tour médiévale 30 000 ; Travaux de renouvellement éclairage public "boules" 2ème tranche 24 517 € ; Travaux de renforcement dissimulé BTS RD8 40 838 € ; Achat matériel (tondeuse...)...

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, après lecture des crédits proposés au Budget Primitif 2020 avec la reprise des reports de l'exercice précédent et après en avoir délibéré, arrête le montant de ce budget équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section d'exploitation	271 608.18 €
Section d'investissement	205 663.47 €

Cadence amortissement des travaux d'eaux pluviales inscrits à l'inventaire du budget assainissement doivent être amortis, le conseil fixe la durée d'amortissement des ces travaux à 50 ans.

BUDGET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, après lecture des crédits proposés au Budget Primitif 2020 et après en avoir délibéré, arrête le montant de ce budget équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section d'exploitation	5 426.05 €
Section investissement	49 925.00 €

Ce budget est mis en place en vue d'assurer le contrôle des assainissements autonomes pour les constructions nouvelles et les ventes de maison non raccordée au réseau collectif en section d'exploitation.

En section d'investissement la Commune sera mandataire auprès de l'Agence de l'Eau pour percevoir les subventions qui seront ensuite reversées aux destinataires

Une note de présentation brève et synthétique du Budget primitif 2020, consultable sur le site de la Commune, est annexée aux budgets.

FONDS DE CONCOURS SIEL

1 - EXTENSION IGC TELECOM "CHEMIN D'URFE' - PROPRIETE BUTIN

Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

2 - RENOUELEMENT ECLAIRAGE PUBLIC « BOULES » 2EME TRANCHE

Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

RENOUELEMENT BAIL COMMERCIAL BATIMENT INDUSTRIEL « PRALONG » EUROPFIL METAL FIL

Approuve le renouvellement du bail pour une durée de 9 années à compter du 1er avril 2020 jusqu'au 31 mars 2019 ;

Fixe le loyer trimestriel à 3 420 € HT révisable tous les trois ans suivant l'indice du coût de la construction ;

Décide d'inscrire la recette, chaque année, au budget communal au compte 752 « Revenus des immeubles » et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le nouveau bail à l'office notarial.

NOUVELLE DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE

Une déléguée désignée par délibération du 26 mai 2020, ne pouvant pas siéger au Conseil d'Administration, il est procédé à une nouvelle élection par vote au scrutin secret : M. Jean Pierre GLATZ remplacera Mme Sandra MATHELIN.

REDEVANCE DROITS DE PLACE « L'EMPORTE CREPE »

Fixe une redevance « droits de place » à compter de l'année 2020 à 10 € par jour d'utilisation. Cette redevance sera inscrite au compte 7336 « Droits de place » et encaissée trimestriellement à compter du 1er juin 2020.

EXONERATION EXCEPTIONNELLE DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2020

Vote une exonération de la redevance d'occupation du domaine public aux bénéficiaires d'occupations du domaine public (terrasses de bars, restaurants, ...) pour l'année 2020.

TARIFS CAMPING MUNICIPAL PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Considérant que face à la pandémie du COVID 19, le Gouvernement a décidé de la fermeture des campings, le conseil décide de maintenir exceptionnellement pour l'année 2020 les tarifs appliqués pendant la période hivernale jusqu'à l'ouverture du camping c'est-à-dire le 12 juin 2020.